

**M. Howe:** Je ne veux pas m'attarder aujourd'hui car j'ai déjà commenté ces questions hier. Mais je voudrais que le secrétaire parlementaire éclaircisse un ou deux points. Le premier découle du mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture dont la partie intitulée «conseils à l'agriculteur» se lit comme suit:

Il va se poser à l'agriculteur un problème très réel lorsqu'il lui faudra résoudre les difficultés auxquelles il se heurtera au cours de la période de transition qui accompagnera la mise en application de la nouvelle loi, et il importe qu'il sache bien ce qu'il lui faut faire pour se mettre en règle et pour organiser ses affaires, à tous points de vue, de la manière qui lui sera la plus avantageuse. Le problème de l'établissement du compte de l'actif le jour d'évaluation, ainsi que celui de l'évaluation de cet actif, en sont un exemple.

Nous approuvons tout à fait l'intention qu'a le gouvernement de préparer des brochures explicatives qui aideront les contribuables à résoudre ces difficultés. Ces brochures devraient être rédigées en termes compréhensibles du profane, et être distribuées à tout le monde.

• (5.10 p.m.)

J'espère que le gouvernement tiendra compte du passage «Ces brochures devraient être rédigées en termes compréhensibles du profane», car c'est bien là la difficulté à laquelle on se heurte dans l'ensemble du bill. Celui-ci est tellement compliqué que le citoyen ordinaire et, en fait, nombre d'entre nous ici même éprouvent beaucoup de peine à s'y retrouver et je doute que nous soyons déjà parvenus à le comprendre.

Nous estimons que l'une d'entre elles devrait être consacrée tout particulièrement aux problèmes qui se posent aux cultivateurs.

Je suppose que cette brochure-là a déjà été mise au point. Je me demande seulement si les organisations agricoles ont été consultées à ce moment-là. Ces organisations représentent les cultivateurs. A mon sens, avant de distribuer une brochure de ce genre aux cultivateurs, on devrait donner aux organisations agricoles l'occasion de l'examiner et de déterminer si elle répond à ce qu'on attend d'elle.

Bien qu'on ait réservé l'article 29, il y a deux ou trois points qui m'inquiètent encore. Ce sont des choses dont le gouvernement devrait tenir compte dans sa décision à l'égard de cet article. Aujourd'hui, le député de Simcoe-Nord a parlé des éleveurs de troupeaux spécialement destinés à la reproduction et devant être vendus à ces fins. De temps à autre, on entend parler de bêtes remarquables qui ont été obtenues. Cette question m'intéresse particulièrement.

Un de mes mandants élève des bœufs Charolais, il y en a même deux qui se livrent à cet élevage, et tout récemment l'un de ces animaux a été vendu \$53,000. Sans doute les services de l'impôt sur le revenu sont-ils déjà au courant. Je me demande quelles conséquences auraient les positions du bill pour quelqu'un de ce genre, qui consacre beaucoup de temps à élever du bétail de race et en fin de compte à la satisfaction, à une vente, d'obtenir un prix, pas toujours aussi élevé, pour un animal auquel il a consacré des soins minutieux, tenant des registres des lignes du sang, et faisant tout ce qui mène à une bonne race. C'est un cas particulier, et il y en a un autre qui mérite une étude spéciale. Comme je l'ai dit hier, on peut avoir le cas d'un jeune agriculteur ou d'un membre d'un club 4-H qui chaque printemps reçoit une bête à élever et qu'il vend ensuite à une foire d'automne. Des représentants des conserveries se rendent à ces foires pour faire des offres pour ces animaux. Généralement, le jeune homme touche plus que le prix du marché. Mais il existe un cas spécial qui a attiré mon attention.

[M. Cadieu.]

Il arrive que des jeunes remportent les Guinées de la Reine à la Foire royale d'automne à Toronto. Je ne me souviens plus du montant exact de ce prix, mais je me rappelle qu'il y a quelques années, un bouvillon, qui avait remporté les Guinées de la Reine à la Foire royale d'automne, a été vendu à environ \$5 la livre, poids vif. Ces bêtes sont achetées par des sociétés comme Simpson, Eaton ou des conserveries pour les besoins de leur publicité. A ce prix, les recettes, y compris les Guinées de la Reine, s'élèvent à quelques \$7,000 ou \$8,000. C'est un élément dont il faut tenir compte lorsque nous examinons ce bill.

Mon honorable ami de Meadow Lake, ainsi que d'autres députés ont soutenu que tous ces articles concernant l'agriculture devraient être reportés. J'ignore, pour ma part, pourquoi on nous soumet en ce moment cet énorme projet de loi, et pourquoi on a décidé qu'il devait être adopté au plus tard à la fin de l'année. Après tout, cette loi influera sur la vie de presque tous les Canadiens. C'est une loi qui compte pour beaucoup de gens. Pour autant que l'on puisse prévoir, seules les personnes qui se verront accorder des exemptions de taxes supérieures ou que l'on rayera des listes de contribuables en tireront un avantage. Mais il est probable que d'ici l'adoption du bill et son entrée en vigueur, le coût de la vie aura tellement augmenté que les soi-disant économies qu'il aurait dû permettre se seront volatilisées.

Je voudrais par conséquent me joindre à ceux qui, nombreux, soutiennent que non seulement ces articles devraient être reportés et soumis à un comité pour un examen plus approfondi, mais encore qu'une période supplémentaire soit accordée pour que le bill soit étudié dans tous ses détails et que nous puissions être certains, au moment de l'adoption, d'avoir accompli le meilleur travail possible en matière de réforme fiscale.

**M. McCleave:** Monsieur le président, pendant les quelques prochaines minutes, je ne tiendrai pas de menus propos sur l'agriculture, mais j'aborderai de grandes questions philosophiques. Les représentants de la *Presse canadienne* pourront donc en profiter pour aller se rafraîchir jusqu'à 5h27 environ, étant donc que je ne compte plus à leurs yeux en raison d'un discours que j'ai prononcé au cours de ce débat la semaine dernière.

J'aurais une observation à faire et plusieurs questions à soulever à propos du débat particulier actuellement en cours. C'est que, lorsque je visite certaines parties de ma circonscription, je suis étonné du nombre des fermes inocupées. Autrement dit, je suis étonné de la disparition de la petite exploitation agricole dans ma région, mais je crois que la même chose se produit ailleurs dans notre pays.

Pour justifier mes remarques, permettez-moi de signaler que ni mes ancêtres, depuis deux générations tout au moins, ni moi-même avons la compétence voulue pour exploiter une ferme et, si nous avions tenté de le faire, nous nous serions immédiatement trouvés en grave péril. Donc, je ne me pose pas en expert sur la disparition de la petite exploitation agricole mais peut-être en philosophe voulant dissenter sur les raisons d'un tel état de choses. Dans la circonscription de East Hants, on peut y trouver toute une collectivité de fermes prospères; mais on y voit aussi tant de petites terres abandonnées, que l'on se rend compte que cette institution est menacée.

Monsieur le président, il est terriblement difficile de se concentrer avec tout le verbiage qui nous parvient des députés de l'arrière-ban d'en face, même si le hansard ne